

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-01

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : vote des taux d'imposition 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Gildas PERENNEZ, Adjoint au Maire, informe que la commission finances réunie le 10 mars dernier propose de maintenir les taux, comme suit :

Taxes	Taux 2025	Produit attendu en 2025
Taxe foncière (bâti)	41,66 %	529 082 €
Taxe foncière (non bâti)	68,52 €	120 458 €
Taxe habitation (sur résidences secondaires)	18,11 %	11 210 €
		660 750 €

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2025.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Commune : approbation du compte financier unique 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'avis de la commission des Finances ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Trévé ;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Trévé ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Trévé
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Trévé, Côtes d'Armor, is placed over the signature of the Mayor.

Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



A blue circular official stamp of the Municipality of Trévé, Côtes d'Armor, is placed over the signature of the Mayor.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-03

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Les Genêts d'Or : approbation du compte financier unique 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TREN Y C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'avis de la commission des Finances ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget des Genêts d'Or ;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget des Genêts d'Or ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget des Genêts d'Or ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-04

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Hameau de Bonne Brousse : approbation du compte financier unique 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'avis de la commission des Finances ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget du Hameau de Bonne Brousse ;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget du Hameau de Bonne Brousse ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget du Hameau de Bonne Brousse;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 17

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Résidence des Trois Chênes : approbation du compte financier unique 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TREN Y C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Vu l'avis de la commission des Finances ;
- Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget de la Résidence des Trois Chênes ;
- Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Résidence des Trois Chênes ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Résidence des Trois Chênes;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-06

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Commune : affectation des résultats 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TREN Y C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 232 160,88 € soit un excédent reporté de 232 160,88 € et un excédent d'investissement de 35 662,01 € soit un excédent reporté de 329 395,57 €,
- décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068.
- L'excédent d'investissement est reporté en totalité en recettes d'investissement au compte 001.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Les Genêts d'Or : affectation des résultats 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

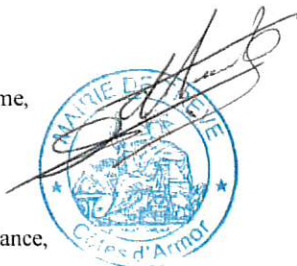
Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024,
- constatant que le compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 5 555,03 € soit un excédent reporté de 5 555,03 € et un déficit d'investissement de 18 930,37 € soit un déficit reporté de 72 362,13 €,
- décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.
- Le déficit d'investissement est reporté en totalité en dépenses d'investissement au compte 001.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A black ink signature of the Secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Hameau de Bonne Brousse : affectation des résultats 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024,
- constatant que compte financier unique ne présente aucun résultat en fonctionnement en 2024 mais un excédent reporté de 8 868,07 € en fonctionnement et aucun résultat en investissement en 2024 mais un déficit reporté de 7 102,79 €,
- décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.
- Le déficit d'investissement est reporté en totalité en dépenses d'investissement au compte 001.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-09

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Résidence des Trois Chênes : affectation des résultats 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024,

- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2024,
- constatant que compte financier unique présente un excédent de fonctionnement de 54 279,92 € soit un excédent reporté de 70 852,49 € et un déficit d'investissement de 25 943,76 € soit un déficit reporté de 54 632,96 €,
- décide d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent de fonctionnement est reporté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002.
- Le déficit d'investissement est reporté en totalité en dépenses d'investissement au compte 001.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-10

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Commune : vote du budget primitif 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	1 671 090,25 €
	recettes :	1 671 090,25 €
Section investissement :	dépenses :	1 574 185,70 € dont 94 790 € de reports
	recettes :	1 574 185,70 € dont 61 837 € de reports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 de la commune.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-11

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Les Genêts d'Or : vote du budget primitif 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	20 655,03 €
	recettes :	20 655,03 €
Section investissement :	dépenses :	98 362,13 €
	recettes :	98 362,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 des Genêts d'Or.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-12

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Hameau de Bonne Brousse : vote du budget primitif 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TREN Y C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TRESHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	34 878,07 €
	recettes :	34 878,07 €
Section investissement :	dépenses :	7 102,79 €
	recettes :	7 102,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 du Hameau de Bonne Brousse.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-13

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Résidence des Trois Chênes : vote du budget primitif 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TREN Y C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le budget équilibré suivant :

Section fonctionnement :	dépenses :	252 642,96 €
	recettes :	252 642,96 €
Section investissement :	dépenses :	151 413,43 €
	recettes :	151 413,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 de la Résidence des Trois Chênes.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-14

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Clôture du budget Les Genêts d'Or au 31/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le budget Les Genêts d'Or au 31 décembre 2025 et de le réintégrer dans celui de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents y afférents et à établir les opérations comptables.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2025-04-15

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 18

Séance du 27 mars 2025

OBJET : Clôture du budget Hameau de Bonne Brousse au 31/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de clôturer le budget Hameau de Bonne Brousse au 31 décembre 2025 si tous les lots sont vendus.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents y afférents et à établir les opérations comptables.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 31 mars 2025

Le Maire,

